



SYNTEC et Complémentaire santé collective

Par **Natacha002**, le **14/06/2017** à **10:11**

Bonjour à tous, j'ai une interrogation concernant l'adhésion à la complémentaire santé collective. Nous dépendons de SYNTEC. La complémentaire est obligatoire pour les salariés et leurs enfants à charge. Je me trouve dans 2 cas précis de refus des salariés de rattacher leurs enfants :

- 1- l'enfant du premier est rattaché à la complémentaire de leur maman qui est plus avantageuse et mon salarié ne souhaite pas payer une cotisation famille alors qu'il paie actuellement une cotisation solo. (prise en charge 50%)
- 2 - les enfants du second sont rattachés à la CMU de leur maman. De même, il ne souhaite pas payer une cotisation famille alors qu'il paie une cotisation solo actuellement.

Y-a-t'il des dérogations possibles dans ces cas précis? Le cas échéant, quelle est l'attitude à adopter selon vous? Par avance, je vous remercie beaucoup pour votre aide. Très bonne journée à tous. Natacha.